



5^e édition de la Course du Don

Règlement

1 – Organisateur

La Course du Don est un événement sportif portant le label « Marseille Provence, Capitale du Sport 2017 », qui s'adresse à tout public quel que soit son niveau sportif.

La Course du Don est organisée par l'association BZ TEAM, dont le siège est situé 30, Chemin de Saint-Henri - 13016 Marseille.

Adresse de correspondance :

AOS- Village d'entreprises Saint Henri Bat 24

6 rue Anne Gacon - 13016 Marseille

2 – La Course

Date : Samedi 28 septembre 2019 (PM-village) et Dimanche 29 septembre 2019 (AM-courses)

Lieu : MARSEILLE

Village d'accueil : Hippodrome Borély à partir de 14h00

Départ - Arrivée : Hippodrome Borély à partir de 7h30

La Course du Don propose cette année **3 distances** :

Parcours « BZ Kids » - 4 parcours proposés (le 28 septembre 2019)

Distance : de 800 m à environ 2 km

Horaires de départ : 16h00

Course enfant non chronométrée. Départ dans l'Hippodrome Borély.

Parcours « BZ Tour » (le 29 septembre 2019)

Distance : 5 km

Horaires de départ : 08h45

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne pourront prétendre à être classés.

Ravitaillement : Un ravitaillement complet (eau, aliments solides) à l'arrivée est prévu. Si toutefois la Course du Don obtient un partenariat / don d'une société.

Parcours « BZ Run » (le 29 septembre 2019)

Distance : 10 km labélisé

Horaires de départ : 08h45

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne pourront prétendre à être classés.



5^e édition de la Course du Don

Règlement

Ravitaillement : Un ravitaillement complet (eau, aliments solides) à l'arrivée est prévu. Si toutefois la Course du Don obtient un partenariat / don d'une société.

3 – Conditions de participation :

- L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non-licenciés à partir de :
 - 5 à 13 ans pour la course enfant ;
 - 14 ans pour le 5 km ;
 - 16 ans pour le 10 km ;
- Une autorisation parentale pour s'inscrire est obligatoire pour les mineurs pour n'importe quelles courses.
- Un certificat médical devra être présenté à l'accueil afin de valider ce dernier.
- Les licenciés FFA devront présenter leur licence en cours de validité (2018-2019).
- Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, en cours de validité au moment de la course (saison 2018-2019), sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention «athlétisme».
- Les licences d'une autre fédération ne sont pas acceptées.
- Les autres licences ne sont pas acceptées. (FFA ou autre fédération répertoriée sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>)
- Les non-licenciés devront présenter un certificat médical datant de moins d'un an. Celui-ci devra mentionner obligatoirement « absence de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce certificat est conservé par l'organisateur. Il est fortement conseillé aux non-licenciés de souscrire une assurance «responsabilité civile ».

4 – Sécurité

La sécurité sur le parcours sera assurée par la police municipale (pour les parcours sur la route) et des bénévoles.

Des véhicules anti-intrusion seront positionnés aux intersections afin de sécuriser le périmètre du parcours.

5 – Inscription et engagement

Inscription et paiement :

- Inscriptions sur internet jusqu'au **vendredi 27 septembre 2019 à 23h59**



5^e édition de la Course du Don

Règlement

- Inscription au **Marathonien Sport Running Conseil** (44, rue du Dr Fiolle, 13006 Marseille), **jusqu'au vendredi 27 septembre à 17h00**
- **Inscription** et retrait de dossard, le **samedi 28 septembre de 14h00 à 19h00** dans **l'Hippodrome Borély**

Tarifs :

	<u>5 km</u>	<u>10 km</u>
Standard	13 €	15 €
Groupes (à partir de 2) et Étudiants*	11 € / pers.	13 € / pers.

(*) *Sur justificatif*

Modalités de paiement : différents paiements sont possibles :

- En ligne par carte bancaire avec « Nikrome »
- En espèce ou par chèque chez le Marathonien (Marseille)
- Sur place : uniquement par espèce ou chèque. Attention les tarifs seront majorés.

À chaque participant est remis un sac comprenant le dossard, un t-shirt souvenir de l'événement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit. Toute inscription impayée sera annulée après notification.

6 – Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

7 – Retrait des dossards

A partir du 9 septembre 2019 :

Magasin Marathonien Sport

Parking Cantini et Parking Paradis Mélizan à proximité - Métro Castellane à proximité

44 Rue du Dr Fiolle, 13006 Marseille

Tél : 04 96 10 08 10

Samedi 28 septembre 2019 à partir de 14h00

Village Course du Don - Hippodrome Borély 159, Avenue Pierre Mendès France, 13008 Marseille



5^e édition de la Course du Don

Règlement

Retrait de dossard sur la place. Le parking de l'hippodrome sera accessible. Entrée par « entrée des professionnels ».

Attention, le 29 septembre, les parkings ne sont pas accessibles.

8 - Classements et résultats

Le chronométrage est assuré par Nikrome, société agréée.

Il n'y aura pas de puce, les dossards seront bipés sur la ligne d'arrivée.

Il sera établi un classement Scratch Femme, un classeur Scratch Homme (trois premiers : récompenses + dotation) ainsi que les premiers de chaque catégorie (CA à V4)*

** Attention, si la Course du Don n'obtient pas de récompenses pour chaque catégorie, elle se doit le droit de ne récompenser que le classement Scratch Femme et Scratch Homme.*

Le "Challenge Entreprise" récompensera l'entreprise dont le cumul de ses 4 premiers arrivants sera le plus bas.

Les résultats seront disponibles sur le site internet du prestataire de chronométrage.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

9 - Assurance

Les organisateurs sont couverts auprès d'une assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

10 - Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement.

/IMPORTANT/



5^e édition de la Course du Don

Règlement

Tous les participants doivent fournir un certificat médical de "**non contre-indication à la course à pied en compétition**" datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve à l'exception des licenciés FFA ou FFTRI (ceux-ci devront présenter leur licence à jour). Les licences FSCF, FSGT et UFOLEP devront porter la mention de pratique de l'athlétisme en compétition.

Pour le retrait de votre dossard, pensez à vous munir de votre carte d'identité ou passeport ainsi que votre certificat médical ou de votre licence valide (si ce dernier document n'a pas été validé en ligne sur la plateforme d'inscription). Les photocopies sont acceptées.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.